

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SOMMETS
RAPPORT ANNUEL
2023-2024

Novembre 2024

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur le ministre de l'Éducation,
Membres du conseil d'administration,
Citoyennes et citoyens de notre communauté,

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Sommets. Celui-ci met en lumière quelques réalisations plus marquantes de même que les services rendus à nos élèves, jeunes et adultes.

Cette année encore, l'ensemble du personnel engagé a pu démontrer toute sa passion envers l'éducation dans le but d'inspirer chaque élève à développer son plein potentiel. Que ce soit dans nos 34 établissements scolaires ou nos services administratifs, nous avons constaté la force de nos pratiques collaboratives, lesquelles étaient orientées vers l'amélioration continue de nos pratiques. Par exemple, des équipes multidisciplinaires ont été formées parmi le personnel professionnel afin de placer au cœur des réflexions la coordination des services autour de nos élèves les plus vulnérables. Toutes ces pratiques collaboratives ont été d'autant plus importantes pour notre offre de services d'accueil et de francisation. En effet, l'année 2023-2024 a été marquée par une augmentation significative d'élèves issus de l'immigration, et ce, pour tous les niveaux scolaires. Nos équipes des écoles, des centres et des services administratifs ont uni leurs efforts pour adapter nos services afin qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des élèves.

L'année 2023-2024 a également été marquée par le renouvellement de conventions collectives et par la première année de la mise en œuvre de notre nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027. Nos différentes actions ont été alignées avec nos valeurs organisationnelles et ont soutenu cette mise en œuvre.

En conclusion, nous tenons à remercier l'ensemble de notre personnel, nos membres du conseil d'administration ainsi que tous nos partenaires pour leur contribution à notre mission éducative.

Des défis restent à relever pour la prochaine année, mais soyez assurés que toute notre équipe est prête à les aborder avec engagement et enthousiasme. Ensemble, nous continuerons à nous unir pour réussir!

Bonne lecture!

Caroline Lacroix
Présidente

Lisa Rodrigue
Directrice générale

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants	4
1.3 Services éducatifs et autres services	6
2. Gouvernance du centre de services scolaire	8
2.1 Conseil d'administration.....	8
2.2 Autres comités de gouvernance.....	10
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	11
2.4 Divulgateion d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	11
3. Résultats	13
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	13
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	26
3.3 Procédure d'examen des plaintes	28
4. Utilisation des ressources	28
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	28
4.2 Ressources financières	29
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	31
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	32
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	32
5. Annexes du rapport annuel	33
5.1 Listes des comités.....	33
5.2 Répartition des revenus	35

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Établissements (34)

- 28 écoles primaires
- Quatre écoles secondaires
- Un centre de formation professionnelle avec cinq points de service
- Un centre de formation générale des adultes avec trois points de service

Élèves (9 147)¹

- Préscolaire : 946
- Primaire : 4 393
- Secondaire : 3 360
- Formation générale des adultes (équivalent temps plein) : 261
- Formation professionnelle (équivalent temps plein) : 187

Employés (2 855)

- Personnel cadre : 83
- Personnel enseignant : 1 582
- Personnel professionnel : 137
- Personnel de soutien : 1 053

[Nos établissements](#) sont répartis dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François et de Memphrémagog, un territoire qui couvre près de 3 501 km².

1.2 Faits saillants

1.2.1 Réussite scolaire et services éducatifs

- L'année 2023-2024 a débuté par le lancement de notre nouveau PEVR et s'est poursuivie avec l'élaboration des projets éducatifs de l'ensemble de nos établissements.
- Le régime pédagogique d'avant la pandémie est de nouveau en vigueur dans tous les établissements du Québec, avec les trois étapes habituelles. Cependant, en raison de la grève des enseignants, les pourcentages des épreuves ministérielles restent les mêmes qu'elles étaient pendant la pandémie, soit 20 % pour les épreuves uniques et 10 % pour les épreuves obligatoires.
- Le suivi des objectifs du nouveau PEVR a commencé. Pour cette première année, nous observons une baisse des résultats aux examens du ministère, une tendance généralisée à l'échelle du Québec. Malgré cette baisse, nos résultats restent supérieurs aux moyennes provinciales, sauf en mathématiques et sciences naturelles de 4^e secondaire.

¹ Nombre d'élèves pris en compte au financement par le ministère de l'Éducation (MEQ)

1.2.2 Gestion de la clientèle

- L'école Notre-Dame-de-Lourdes, avec maintenant plus de 50 élèves, n'a plus besoin d'un accord particulier avec la municipalité pour son maintien. En revanche, l'école Saint-Laurent, avec seulement 27 élèves, se retrouve avec sa plus basse clientèle en 10 ans. Elle continuera de recevoir une attention particulière pour garantir la qualité des services éducatifs, malgré le faible nombre d'élèves. Nous avons également constaté une mobilisation de l'équipe-école pour maintenir ces services.
- Nous sommes toujours en attente d'une réponse à la suite du renouvellement de la demande d'ajout d'espace pour l'école secondaire de la Ruche. Dans ce contexte et dans le but d'accueillir adéquatement les élèves, quatre classes modulaires ont été mises en place.
- Le CSSDS connaît une croissance, avec une augmentation de 282 élèves en formation générale des jeunes pour l'année 2023-2024. Cette hausse est plus marquée que les années précédentes, principalement en raison de l'augmentation du nombre d'élèves en francisation.
- Compte tenu du plein emploi et de l'Offensive formation en construction du gouvernement québécois, le nombre d'élèves en formation professionnelle au CSSDS a diminué. Cependant, nous sommes toujours capables de maintenir et même de développer nos services.

1.2.3 Ressources humaines

- Le recrutement demeure un défi dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre qui existe au Québec actuellement. Malgré tout, des outils et des stratégies ont été déployés afin de soutenir le Service des ressources humaines dans la promotion de ses offres d'emploi et dans le positionnement du CSSDS en tant qu'employeur de choix.

1.2.4 Ressources financières

- Un budget équilibré de 145,4 M\$ a été adopté pour l'année scolaire 2023-2024. Pour y parvenir, le CSSDS a cependant dû utiliser 0,3 M\$ de son surplus accumulé.

1.2.5 Différentes annonces et projets

- Afin de valoriser et promouvoir la formation professionnelle sur le territoire de l'Estrie, les neuf centres de formation professionnelle et le Service aux entreprises ont mis sur pied le projet de concertation Effet FP.
- Le Grand rendez-vous des partenaires pour l'éducation à Valcourt a tenu sa première édition.
- Le projet agricole de jardin et de serre passive 100 % autonome à l'école secondaire du Tournesol de Windsor a été inauguré.
- L'école secondaire de l'Escale a reçu la désignation officielle *École équitable* par Fairtrade Canada.
- Le CSSDS a organisé son premier colloque destiné aux technicien(ne)s en éducation spécialisée.

- L'école alternative du Solstice de Magog a été inaugurée en présence des partenaires du milieu.
- L'équipe des Carnicas 4962 de l'école secondaire de la Ruche a remporté la victoire du Festival de Robotique régional de Montréal. Elle a aussi participé à la finale mondiale à Houston.
- La première édition du Défi des maîtres a été organisée par le Centre de formation professionnelle Expé.
- L'école secondaire de l'Odysée et l'école primaire Dominique-Savio ont toutes deux reçu un Prix de reconnaissance en lecture 2023-2024 du MEQ.
- Les travaux de modernisation à l'école primaire de l'Arc-en-ciel ont été amorcés.

1.3 Services éducatifs et autres services

1.3.1 Services éducatifs et culturels

L'éducation préscolaire

Le programme Passe-Partout est toujours disponible dans toutes nos écoles et l'éducation préscolaire 4 ans est offerte dans la majorité de nos milieux (25 établissements sur 28).

L'éducation préscolaire 5 ans existe sur tout le territoire du CSSDS et dans tous les établissements du primaire.

L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves qui résident sur le territoire du CSSDS ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire.

Le CSSDS est soucieux de répondre aux besoins de sa clientèle. Ainsi, ses écoles primaires et secondaires offrent plusieurs programmes particuliers ou volets spécifiques, généralement accessibles à tous. De même, des services d'adaptation scolaire et de francisation y sont disponibles.

En complémentarité à l'enseignement, le CSSDS met également à la disposition de ses élèves d'autres services tels que le service de garde, la surveillance et l'animation d'activités sportives, culturelles et sociales pendant la période des dîners ou après l'école, des services de cafétéria et de transport.

La formation des adultes

Le Centre d'éducation aux adultes des Sommets dispense, sur l'ensemble du territoire, des services personnalisés dans l'accompagnement de personnes de 16 ans ou plus dans leur cheminement scolaire et personnel. Des services en présentiel et en ligne sont offerts pour cette clientèle.

La formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle Expé offre une dizaine de programmes de formation aux personnes désireuses de faire l'apprentissage d'un métier, et ce, dans les trois secteurs géographiques du CSSDS.

De plus, le Centre Expé est affilié au service régionalisé du Service aux entreprises – Estrie qui vient répondre aux besoins de main-d'œuvre et de formation en entreprise. Une offre régionalisée est également offerte, par le biais de la concomitance, sur tout le territoire estrien en collaboration avec les centres de formation professionnelle de Sherbrooke et des Hauts-Cantons ainsi que des écoles secondaires des mêmes secteurs.

1.3.2 Services complémentaires

Différents services complémentaires sont disponibles :

- animation de la vie étudiante;
- animation spirituelle et engagement communautaire;
- éducation spécialisée;
- éducation à la sexualité;
- ergothérapie;
- information et orientation scolaires et professionnelles;
- orthopédagogie;
- orthophonie;
- psychoéducation;
- psychologie;
- santé et services sociaux;
- soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- travail social.

1.3.3 Services à la communauté

Le CSSDS dispense aussi les services suivants :

- aide au retour aux études;
- formation en entreprise sur mesure et programmes de certification;
- francisation des adultes allophones;
- reconnaissance des acquis professionnels.

Lors d'une demande de document, le CSSDS s'engage à :

- rendre accessibles sur son site Web les documents d'intérêt et les encadrements relatifs à ses services;
- répondre à toute demande d'accès aux documents en conformité avec la loi.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

2.1.1 Membres du conseil d'administration

Voici la composition du conseil d'administration pour l'année scolaire 2023-2024.

Membres du personnel, désignés par leurs pairs :

- Personnel de soutien : Poste vacant
- Professionnel non enseignant : Amélie Gagnon
- Personnel enseignant : David Hinse (vacant depuis le 26 mars 2024)
- Direction d'établissement : Marie-Josée Langlois
- Personnel d'encadrement : Josée Banville

Membres parents, désignés par le comité de parents :

- District 1 : Karine Morin
- District 2 : Dominic Bourassa (vacant depuis le 26 septembre 2023)
- District 3 : Caroline Lacroix
- District 4 : Joëlle Martineau
- District 5 : Benoit Champagne

Membres de la communauté, désignés par les membres du personnel et les membres parents :

- Expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : Julie Jutras
- Expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles : France Boucher
- Milieu communautaire, sportif ou culturel : Pierre Asselin
- Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : Émilie Lalancette-Néron
- Personne âgée de 18 à 35 ans : Laurie-Anne Bédard

2.1.2 Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu cinq rencontres ordinaires aux dates suivantes :

- 4 juillet 2023
- 26 septembre 2023
- 28 novembre 2023
- 6 mars 2024
- 25 juin 2024

2.1.3 Décisions du conseil d'administration

- Assermentation des nouveaux membres administrateurs;
- Adoption d'une résolution demandant à la direction générale de proposer au syndicat des enseignants l'ajout de journées pédagogiques « mobiles » au calendrier scolaire 2024-2025, de manière à maximiser la formation et le soutien du personnel;
- Nomination des membres des comités;
- Autorisation de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027, de la Répartition des services éducatifs entre les établissements 2024-2025 et des Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS pour l'année scolaire 2024-2025 et les suivantes;
- Adoption d'une résolution relative au régime d'emprunt à long terme;
- Vote en faveur du dépôt d'une demande de démolition partielle dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;
- Vote en faveur du dépôt des demandes d'ajout de classes pour l'école secondaire de la Ruche et d'un gymnase pour les écoles suivantes : Baluchon, Masson, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Barthélemy, Saint-Gabriel et Tournesol;
- Présentation du PEVR 2023-2027 ainsi que les plans des services 2023-2024 qui en découlent;
- Dépôt des états financiers pour l'année financière 2022-2023;
- Adoption du rapport annuel du CSSDS pour l'année scolaire 2022-2023;
- Entérinement des recommandations du comité d'examen des plaintes en lien avec une plainte déposée à la protectrice régionale de l'élève;
- Adoption d'une résolution relative au fonctionnement du comité d'examen des plaintes;
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027, de la Répartition des services éducatifs entre les établissements 2024-2025 et des Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du CSSDS pour l'année scolaire 2024-2025 et les suivantes;
- Approbation de la liste des projets d'investissements 2023-2024;
- Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la piscine de l'école secondaire de l'Escale;
- Autorisation de la demande d'appui de la municipalité de Danville en lien avec le projet de mise aux normes et de rénovations majeures du centre Mgr Thibault;
- Adoption du calendrier des séances pour l'année scolaire 2024-2025;
- Adoption des actes d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025;

- Adoption d’une résolution afin de déposer des demandes d’aide financière au PAFIRSPA pour des ajouts de gymnase dans les écoles suivantes : Baluchon, Masson, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Barthélemy, Saint-Gabriel et Tournesol;
- Adoption de la tarification en lien avec la surveillance du midi pour l’année scolaire 2024-2025;
- Adoption d’une résolution permettant le transfert des surplus de fonctionnement des établissements pour l’année suivante en respectant certains critères;
- Adoption d’une résolution autorisant la présentation du projet de parc-école de Notre-Dame-de-Lourdes au Programme de soutien aux infrastructures sportives, récréatives scolaires et d’enseignement supérieur.

2.2 Autres comités de gouvernance

2.2.1 Liste des comités du conseil d’administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif sur le transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Serge Dion – Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire • Geneviève Clavelle – Coordinatrice du Service des ressources éducatives et du transport scolaire • Jean-Philip Daigle – Coordinateur au transport scolaire • Frédérick Audet – Directeur, primaire • Marie-Claude Farrell – Directrice, secondaire • Josée Banville – Administratrice • Benoit Champagne – Administrateur • Dominic Bourassa – Représentant du comité de parents
Comité d’examen des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Serge Dion – Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives et du transport scolaire • Laurie-Anne Bédard – Administratrice • Benoit Champagne – Administrateur • Karine Morin – Administratrice • Pierre Asselin – Administrateur (substitut) • Joëlle Martineau – Administratrice (substitut)
Comité des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Lisa Rodrigue – Directrice générale • Martin Charron – Directeur du Service des ressources humaines • Caroline Lacroix – Présidente • Laurie-Anne Bédard – Administratrice • France Boucher – Administratrice • Julie Jutras – Administratrice (substitut)

Comité de gouvernance et d'éthique	<ul style="list-style-type: none"> • Lisa Rodrigue – Directrice générale • Lyne Beauchamp – Directrice du Service du secrétariat général et des communications • Caroline Lacroix – Présidente • Josée Banville – Administratrice • Julie Jutras – Administratrice • Pierre Asselin – Administrateur (substitut) • Benoit Champagne – Administrateur (substitut)
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> • Lisa Rodrigue – Directrice générale • Joël Rouleau – Directeur du Service des ressources financières • France Boucher – Administratrice • Émilie Lalancette-Néron – Administratrice • Joëlle Martineau – Administratrice

2.2.2 Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Voir l'annexe 5.1.1
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)	Voir l'annexe 5.1.2
Comité de parents	Voir l'annexe 5.1.3

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone](#) est disponible sur le site Web du CSSDS. Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, aucune plainte ou manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Les [Règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets](#) sont également disponibles sur le site Web du CSSDS.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de l'article 5.2 de la [Procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles à l'égard du Centre de services scolaire des Sommets](#), pour l'année 2023-2024, une plainte en regard aux actes répréhensibles a été reçue.

2.4.1 Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2023-2024	Nombre de divulgations ou communications
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	1
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	0
<ul style="list-style-type: none"> • Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un manque grave aux normes d'éthique et de déontologie 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui 	
<ul style="list-style-type: none"> • Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par acte ou par omission, de porter gravement atteinte ou de risque de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement 	
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment 	
<ul style="list-style-type: none"> • Révision de notes 	
5. Communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	
TOTAL	1

Note : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ENJEU 1 : UN ENVIRONNEMENT FAVORISANT L'APPRENTISSAGE, LA MOTIVATION ET LE BIEN-ÊTRE

Orientation 1.1 : Assurer des milieux de vie et d'apprentissage stimulants, motivants et favorisant le bien-être					
Objectif 1.1.1 : Poser des actions qui favorisent l'adoption de comportements positifs, de saines habitudes de vie, un climat empreint de bienveillance et le bien-être dans l'ensemble des établissements et des services du CSSDS					
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Proportion des codes de vie des établissements qui intègrent une approche bienveillante soutenant les comportements positifs (ex : système de soutien aux comportements positif)	2022-2023	64 %	82 %	S.O.	64 %
Indice de bien-être et sentiment de sécurité des élèves	2022-2023	ND	À déterminer	S.O.	S.O.
Proportion des établissements ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève * Indicateur MEQ	2022-2023	0	À déterminer	100 %	S.O.
Indice de bien-être et sentiment de sécurité du personnel	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.

Explications des résultats

La proportion des codes de vie qui intègrent une approche bienveillante pour soutenir les comportements positifs est demeurée stable. Cependant, plusieurs établissements réfléchissent à ce sujet ou adoptent des approches qui tendent vers cette philosophie.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible de l'indice de bien-être et sentiment de sécurité des élèves et l'utilisation du référentiel sur le bien-être de l'élève puisque l'outil n'est pas encore disponible pour le réseau. L'année 2023-2024 a servi à son développement et le début de l'année 2024-2025 permettra sa programmation. L'outil sera disponible pour le réseau au cours de l'automne 2024.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible de l'indice de bien-être et sentiment de sécurité du personnel puisque l'outil du CSSDS n'est pas encore disponible. Son développement est prévu en 2024-2025.

Objectif 1.1.2 : Continuer le développement des projets pédagogiques particuliers et des programmes au secondaire					
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier <i>* Indicateur MEQ</i>	2022-2023	55 %	75 %	75 %	67,5 %

Explications des résultats

La progression pour l'aspect des projets pédagogiques particuliers est intéressante et nous avançons graduellement vers notre objectif.

Objectif 1.1.3 : Offrir des projets diversifiés et motivants pour l'ensemble des élèves					
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Processus de dépistage des élèves à haut potentiel ou ayant de grandes facilités	2022-2023	Pas de processus	Processus élaboré & actualisé	S.O.	Processus élaboré
Offre extracurriculum de projets qui répondent aux élèves à haut potentiel ou pour les élèves ayant de grandes facilités	2022-2023	56 %	100 %	S.O.	56 %

Explications des résultats

Notre processus pour le dépistage a été élaboré et nous devons maintenant travailler sur l'offre extracurriculum qui est présentement stagnante.

ENJEU 2 : LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUTES LES PERSONNES

Orientation 2.1 : Intervenir tôt de manière préventive tout au long du parcours de l'élève

Objectif 2.1.1 : Diminuer la proportion d'élèves du préscolaire 5 ans qui terminent leur préscolaire avec certaines difficultés ou des difficultés importantes dans trois compétences du programme

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
À la fin du préscolaire, nous aurons moins d'élèves ayant certaines difficultés ou des difficultés importantes au niveau des compétences langagières, sociales et affectives.	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.

Explication des résultats

Un travail majeur s'effectue actuellement pour établir une approche universelle en lien avec le soutien de la compétence langagière. Une donnée de départ et une cible seront déterminées en 2024-2025.

Objectif 2.1.2 : Organiser les ressources afin de répondre aux besoins des élèves selon le système de soutien à paliers multiples (RAI) au secteur des jeunes, en formation professionnelle (FP) et en formation générale des adultes (FGA)

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Proportion d'enseignants titulaires du primaire qui expérimentent en français et/ou mathématique le système de soutien à paliers multiples (RAI)	2022-2023	81 %	90 %	S.O.	86 %
Proportion d'établissements du secondaire qui expérimentent le système de soutien à paliers multiples (RAI)	2022-2023	0 %	50 %	S.O.	50 %

Explication des résultats

Dans notre centre de services scolaire, la RAI semble bien installée au primaire et commence à être expérimentée, à plus petite échelle, au secondaire.

Objectif 2.1.3 : Mettre en place, au secteur des jeunes, des pratiques efficaces favorisant l'inclusion des élèves issus de l'immigration					
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Processus d'inclusion des élèves issus de l'immigration	S.O.	Aucun processus	Processus élaboré & actualisé	S.O.	Processus élaboré

Explications des résultats

Avec le soutien de notre conseillère pédagogique en francisation, nous avons maintenant un processus d'accueil et d'inclusion des élèves issus de l'immigration. Cet aspect facilite grandement le travail auprès de cette clientèle qui est en augmentation importante dans notre organisation.

Orientation 2.2 : Hausser le taux de diplomation et de qualification					
Objectif 2.2.1 : Augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification					
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (global) * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	80,2 %	83 %	86,8 %	73,9 %
Taux de qualification des élèves HDAA en formation des métiers spécialisés (FMS) après 1 an	Juin 2023	66,6 %	75 %	S.O.	62,8 % (44 certifications sur 70 inscriptions pour la 1 ^{re} année)
Taux de qualification des élèves HDAA en formation préparatoire au travail (FPT) après 3 ans	Juin 2023	36 % (cohorte 2020)	40 %	S.O.	25 % (cohorte 2021)

Taux de réussite – Épreuve du MEQ Science et technologie (ST) et Applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4 ^e secondaire	Jun 2022	ST : 89 % ATS : 69,1 %	90 %	S.O.	ST : 74,4 % ATS : 59,8 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Mathématique CST de 4 ^e secondaire	Jun 2022	69 %	65 %	S.O.	79,3 % (prov)
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture de 5 ^e secondaire	Jun 2022	63,7 %	68 %	S.O.	64,6 % (prov)
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Anglais de 5 ^e secondaire	Jun 2022	Écriture : 92,2 % Oral : 96,8 %	95 %	S.O.	Écriture : 93 % Oral : 96,3 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Histoire de 4 ^e secondaire	Jun 2023	ND	ND	S.O.	80,3 % (prov)
Taux de réussite des garçons * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	75,3 %	77,5 %	82,5 %	66,8 % (cohorte 2016 juin 2023)
Taux de réussite des élèves HDAA * Indicateur MEQ	Cohorte 2015	63 %	64,5 %	63,8 %	54 % (cohorte 2016 juin 2023)
Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) par cohorte	Cohorte 2021	64,9 %	75%	S.O.	64,9 % (donnée de départ)
Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle (FP) après 3 ans * Indicateur MEQ	Cohorte 2019-2020	69,8 %	82 %	84,9 %	61,3 % (cohorte 2020-2021)

Explications des résultats

À l’instar de ce que l’on peut observer un peu partout au Québec, nos résultats sont à la baisse dans la majorité des indicateurs de cette section. Au niveau des examens de fin d’année, nous sommes généralement au-dessus des moyennes provinciales. Cependant, nous sommes en mesure d’identifier des éléments à travailler avec plus de vigueur au cours des prochains mois et des prochaines années.

Pour ce qui est du taux de diplomation qui est à la baisse, le travail qui s’amorce sur le suivi de cohorte devrait permettre d’améliorer la situation, progressivement, d’ici la fin du PEVR actuel.

Il est important de préciser que nous avons deux données similaires en formation professionnelle. La première est calculée localement, tandis que la deuxième est fournie par le MEQ, dont nous ignorons la méthode de calcul. Nous préférons travailler avec une donnée que nous comprenons.

Objectif 2.2.2 : Augmenter le nombre d’élèves dont le résultat est au-dessus de 70 % en français <i>lecture et écriture</i> et en mathématique <i>résoudre et raisonner</i>					
Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Taux de maîtrise supérieur à 69 % au sommaire en français <i>lecture et écriture</i> et en mathématique <i>résoudre et raisonner</i> des élèves HDAA (plan d’intervention)	Jun 2022	Primaire Écrire : 39,6 % Lire : 45,9 % Raisonner : 57,4 % Résoudre : 44,3 % Secondaire Écrire : 31,5 % Lire : 32,3 % Raisonner : 33,7 % Résoudre : 47,9 %	Primaire Écrire : 45 % Lire : 50 % Raisonner : 62 % Résoudre : 49 % Secondaire Écrire : 35 % Lire : 37 % Raisonner : 39 % Résoudre : 53 %	S.O.	Primaire Écrire : 40,3 % Lire : 43,1 % Raisonner : 57,9 % Résoudre : 47,5 % Secondaire Écrire : 31,4 % Lire : 34,1 % Raisonner : 37,9 % Résoudre : 50,3 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture 4^e année	Jun 2022	87,1 %	90 %	S.O.	85,1 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français lecture 6^e année	Jun 2022	81,5 %	84 %	S.O.	91,7 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Français écriture 6^e année	Jun 2022	87 %	90 %	S.O.	86,1 %
Taux de réussite – Épreuve du MEQ Mathématique raisonner 6^e année	Jun 2022	78 %	81 %	S.O.	82,2 %

Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % au sommaire en mathématique résoudre 4^e année	Juin 2022	73,3 %	78 %	S.O.	72,2 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ – Français lecture 4^e année * Indicateur MEQ	Juin 2022	67,4 %	77 %	80 %	58,1 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ – Mathématique résoudre 6^e année * Indicateur MEQ	Juin 2022	63 %	70 %	75 %	76,6 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ – Français lecture 6^e année	Juin 2022	69,7 %	75 %	S.O.	75,8 %
Proportion des élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve du MEQ – Français écriture 2^e secondaire * Indicateur MEQ	Juin 2022	49,7 %	65 %	75 %	52,5 %

Explications des résultats

Depuis quelques années, nous travaillons avec une nouvelle donnée : le taux de maîtrise, soit le pourcentage d'élèves ayant au-delà de 69 %. La majorité des établissements ont d'ailleurs intégré cette donnée dans leur projet éducatif. Cet élément nous permet de diminuer le nombre d'élèves en situation de vulnérabilité. Nous observons que, pour une majorité de matières ciblées, nous sommes en progression vers l'objectif.

Objectif 2.2.3 : Augmenter la proportion du personnel enseignant qui utilise les pratiques d'enseignement efficace reconnues par la recherche

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Nombre d'enseignants qui participent à des équipes collaboratives	2022-2023	20 %	40 %	S.O.	20 %

Explications des résultats

Nous n'avons pas constaté de progrès dans le développement des équipes collaboratives. Nous savons qu'il est difficile, au niveau budgétaire, d'organiser ce travail pour offrir de bonnes conditions au déploiement de ces équipes. Nous veillerons à mieux soutenir les directions pour leur permettre d'y arriver plus facilement.

Orientation 2.3 : Accroître le taux de persévérance scolaire

Objectif 2.3.1 : Diminuer la proportion d'élèves des secteurs des jeunes, de la formation professionnelle (FP) et de la formation générale des adultes (FGA) qui quittent sans diplôme ni qualification en cours de formation (décrochage)

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Taux de sortie sans diplôme ni qualification	2019-2020	19,8 %	16,8 %	S.O.	20,1 %
Taux d'abandon du projet d'études en FGA	Rentrée 2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.
Taux de réussite du projet d'études en FGA	Rentrée 2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.

Explications des résultats

Comme pour le taux de diplomation, le taux de sortie sans diplôme ni qualification ne progresse pas, ce qui est cohérent pour ces deux données. Cependant, comme mentionné précédemment, le travail de fond qui débute en 2024-2025 sur le suivi de cohorte permettra d'améliorer cette situation. Pour ce qui est du taux d'abandon et du taux de réussite, malgré bien des essais, nous ne réussissons pas à récolter des données fiables pour la FGA.

Cependant, nous savons que le développement de la Communauté de pratique en valorisation de données Montérégie-Estrie (CDPVD) nous fournira les outils pour avoir ces précieuses données, et ce, dès février 2025. Le CDPVD est un regroupement de centres de services scolaires, dont le CSSDS fait partie, qui développe des outils standardisés pour colliger des données.

Objectif 2.4.2 : Améliorer les mécanismes de communication entre l'école, les parents et l'ensemble de l'organisation

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Taux de satisfaction des parents	Juin 2023	79 %	84 %	S.O.	S.O.

Explications des résultats

Pour l'année 2023-2024, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible puisque nous avons prévu faire une passation du sondage après deux ans.

ENJEU 3 : UNE ORGANISATION APPRENANTE (L'APPRENTISSAGE EN CONTINU DE L'INDIVIDU, DE L'ÉQUIPE ET DE L'ORGANISATION)

Orientation 3.1 : Assurer le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction et son expertise

Objectif 3.1.1 : Améliorer les processus d'accueil et d'insertion du personnel

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Taux de satisfaction sur la qualité de l'insertion professionnelle	2023-2024	ND	À déterminer	80 %	Enseignant : 53 % (Donnée de départ)

Explications des résultats

Comme nous n'avions pas de donnée de départ, l'année 2023-2024 a permis d'en établir une ainsi qu'une cible pour l'insertion professionnelle des enseignant(e)s. Les autres corps d'emploi restent à définir.

Objectif 3.1.2 : Développer et actualiser un processus d'accompagnement et de supervision pour amener les gestionnaires, le personnel enseignant, professionnel et de soutien à se développer professionnellement tout au long de leurs parcours

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Outils d'accompagnement et de supervision élaborés	2022-2023	Outil existant pour la supervision des directions	Outil créé pour la supervision de chaque catégorie de personnel	S.O.	Outil élaboré pour les gestionnaires
Offre de formation pour toutes les catégories de personnel en cohérence avec les meilleures pratiques et les besoins exprimés	2022-2023	Aucun plan de formation	Plan de formation élaboré pour chaque catégorie de personnel	S.O.	S.O.

Explications des résultats

Concernant l'offre de formation pour toutes les catégories de personnel, nous prévoyons que les plans seront élaborés au courant de l'année 2025-2026.

Objectif 3.1.3 : Améliorer l'attractivité et la rétention du personnel en tenant compte des divers secteurs et milieux

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Taux ou nombre de postes vacants pour une période supérieure à 2 mois	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	Enseignant : 0 Professionnel : 2 Soutien : 3

Explications des résultats

Cet indicatif ne sera plus suivi à partir de l'année 2024-2025 compte tenu du gel des effectifs demandé par le gouvernement provincial à compter du 1^{er} novembre 2024.

Orientation 3.2 : Développer une culture de collaboration

Objectif 3.2.2 : Poursuivre le développement d'équipes collaboratives actives et performantes au service de la réussite éducative dans l'ensemble des établissements

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Nombre d'équipes collaboratives dans les établissements qui actualisent les 3 composantes essentielles pour être performantes (collaboration, données, stratégies d'enseignement probantes ou stratégies de soutien à l'intervention)	2022-2023	70	100	S.O.	64

Explications des résultats

Après une analyse approfondie, cette donnée ne représente pas une réelle baisse, mais plutôt une meilleure compréhension du concept des équipes collaboratives performantes.

Orientation 3.3 : Améliorer en continu la performance organisationnelle

Objectif 3.3.1 : Améliorer l'efficacité des processus internes de l'organisation

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Nombre de processus dessinés et répertoriés	2023-2024	ND	À déterminer	S.O.	S.O.

Explications des résultats

Pour l'année scolaire 2023-2024, il n'y a pas de mesure quant à l'atteinte de la cible puisque l'appropriation et l'implantation de l'approche en amélioration continue n'avaient pas encore commencé. L'année 2024-2025 sera l'année de référence qui nous permettra de définir notre donnée de départ et notre cible.

Objectif 3.3.2 : Structurer les données recueillies au sein de l'organisation pour qu'elles soient utiles à la prise de décision

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Tableau de bord de monitoring de la réussite et de la persévérance (PEVR, projet éducatif)	2022-2023	Aucun	Tableaux de bord élaborés et utilisés	S.O.	Tableau PEVR élaboré
Tableau de bord – Avancement des projets/chantiers reliés aux processus internes des services et de l'organisation	2022-2023	Aucun	Tableaux de bord élaborés et utilisés	S.O.	Tableau élaboré

Explications des résultats

Nos outils de pilotage et de suivi concernant la mise en œuvre ont tous été élaborés en 2023-2024 et nous avons débuté leur appropriation.

Orientation 3.4 : Développer les compétences essentielles pour faire face à certains enjeux actuels de notre société

Objectif 3.4.1 : Déployer la nouvelle politique de développement durable

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Plan d'action	2022-2023	Aucun	Plan d'action élaboré et mis en œuvre	S.O.	S.O.

Explications des résultats

En 2023-2024, nous n'avons pas été en mesure d'élaborer le plan d'action sur le développement durable, mais de multiples actions ont été déployées par le Service des ressources matérielles et les établissements. En 2024-2025, nous brosserons le portrait de ce qui est réalisé et nous identifierons les besoins afin de bâtir notre premier plan d'action pour améliorer le volet du développement durable au sein de notre organisation.

Objectif 3.4.2 : Développer chez les élèves et les employés les compétences pour l'utilisation des outils technologiques afin d'en faire des utilisateurs éclairés

Indicateur	Année de référence CSSDS	Valeur de départ CSSDS	Cible CSSDS 2027	Cible MEQ 2027	Résultats 2023-2024
Nombre de participation aux formations offertes par le CSSDS	2022-2023	356 participants pour 53 formations offertes	Plus de 350 participants par année aux formations offertes	S.O.	376 participants pour 44 formations offertes

Explications des résultats

L'offre de formation a été moins importante en 2023-2024. Cependant, la participation a connu une augmentation. Considérant le contexte où nous étions en renouvellement de conventions collectives, le résultat est positif.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence

Intimidation (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires	Violence (fréquence des événements)	Nombre d'établissements scolaires
Aucune donnée disponible	3	Aucune donnée disponible	3
0	7	0	2
Moins de 10	14	Moins de 10	1
De 10 à 19	6	De 10 à 19	4
De 20 à 39	0	De 20 à 39	1
40 et plus	3	40 et plus	22

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Il est important de noter que tous les événements concernant un acte d'intimidation ou de violence ont été traités par les écoles concernées. Aucune plainte n'a été signalée à la Direction générale en 2023-2024 en lien avec l'intimidation et la violence. Neuf plaintes ont été traitées en lien avec l'intimidation et neuf plaintes l'ont été en lien avec la violence par la Responsable du traitement des plaintes. Elles ont été traitées en collaboration avec les acteurs concernés.

- Les établissements du CSSDS ont réalisé différentes actions afin d'agir efficacement en prévention et en intervention pour faire de leur milieu un environnement bienveillant, sain et sécuritaire :
- La majorité des écoles ont élaboré un plan de lutte contre l'intimidation et la violence faisant état du portrait de leur milieu et des besoins de sa clientèle. Plusieurs écoles sont en processus de réviser leur plan et de le présenter au conseil d'établissement.
- Au total, dix écoles ont intégré la méthode de Soutien aux comportements positifs (SCP) à leur milieu.
- Toutes les écoles ont créé des comités pour agir contre la violence et l'intimidation. La majorité des milieux ont fait le choix d'outils de dénonciation et de communication pour les parents et ont mis à jour les codes de vie. Un comité a également été mis en place au niveau du centre de services scolaire afin d'aider et d'outiller les établissements dans la mise en place d'un environnement bienveillant et sécuritaire.

- Différents programmes ont été mis en place, dont Gang de choix, l'Intervention positive, Projet jeunes médiateurs, Pleins feux sur le harcèlement et l'intimidation, Projet dans ma cour, le programme d'intervention SCP ainsi que le programme d'intervention thérapeutique aux comportements agressifs. Différentes écoles ont également implanté la stratégie de la Réponse à l'intervention (RàI), notamment le Système à paliers multiples dans leur approche éducative face à la lutte contre la violence et l'intimidation où des stratégies universelles (palier 1) ont été mises en place, comme un local d'apaisement, l'organisation de la cour d'école ou la formation des élèves sur différents thèmes liés à la violence et l'intimidation. Deux écoles ont profité d'une formation sur la méthode Attachement, Régulation et Compétences (ARC) afin d'intervenir davantage en lien avec les besoins des élèves. Cette méthode a été initiée également dans toutes les classes Réadaptation scolarisation (Zénith).
- Plusieurs établissements ont poursuivi leur collaboration avec des milieux communautaires, de la santé, de la justice réparatrice et de médiation citoyenne ou universitaire tels que : Hors-piste et Progresse et déstresse, référent ÉKIP, ateliers de collaboration avec l'organisme Bulles et Baluchon et l'association Équijustice. La plateforme Moozoom a été également utilisée dans quelques milieux.
- Certaines écoles ont créé leur programme maison, par exemple la création de sous-groupes d'habiletés sociales, des ateliers de prévention ou de démarches de résolution de conflits Vers l'harmonie, des rencontres ciblées et individuelles, la création d'une zone pacifique, un comité bienveillance, des équipes collaboratives, le projet Cool, un comité clinique pour identifier les élèves avec des besoins particuliers et des ateliers de prévention sur différents thèmes en plus de l'élaboration de scénarios sociaux. Des capsules d'information ont également été offertes aux parents dans certains milieux.
- Plusieurs écoles ont organisé des moments de célébration, afin de renforcer les bonnes pratiques du « vivre ensemble » dans leur milieu. Des billets « WOW! » sont également émis dans un milieu, afin de souligner l'effort individuel pour un bien-être collectif.
- Des équipes collaboratives sont mises sur pied dans chacune des MRC pour traiter de situations problématiques vécues par des élèves (équipes d'intervention jeunesse et tables tripartites) avec différents acteurs du monde scolaire, de la santé et des services sociaux.
- Une équipe d'analyse des cas complexes a été créée cette année afin de soutenir les milieux qui rencontrent des défis avec la gestion de certains comportements malgré la mise en place de plusieurs interventions.
- Un responsable en encadrement disciplinaire est en poste dans les quatre écoles secondaires et dans 16 écoles primaires afin de faire de la prévention sur les codes de vie et de favoriser un environnement bienveillant, sain et sécurisant. Pour certaines écoles primaires, l'encadrement disciplinaire est étroitement lié à l'application de la méthode SCP.
- Le logiciel Le Baromètre est utilisé dans plusieurs écoles. Ce dernier répertorie les différents comportements qui contreviennent aux codes de vie des milieux dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour soutenir les élèves vers de meilleures relations avec leur environnement. Cet outil est également étroitement lié à la méthode SCP.

- Le logiciel SPI est également utilisé pour consigner les différents comportements allant à l'encontre des protocoles et plans de lutte contre la violence et l'intimidation. Les interventions y sont également notées.
- D'autres outils de consignation sont utilisés tels que SOI, Classcraft, FORM, Excel et One Note, LUMIX et fiches de réflexion.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, le CSSDS s'est doté d'un [Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus à l'élève](#). Ce dernier ne s'applique toutefois pas aux plaintes à l'égard des services rendus à l'élève, dont la procédure est prescrite à même la Loi sur le protecteur national de l'élève, entrée en vigueur le 28 août 2023. Cette dernière vise à faciliter la recherche d'une solution dans le respect de toutes les personnes impliquées et tient compte du meilleur intérêt de l'ensemble des élèves, du plaignant et du CSSDS. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans la [section Plaintes et protecteur de l'élève](#) du site Web du CSSDS.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

4.1.1 Objectifs de la répartition annuelle des revenus

En répartissant ses ressources, le CSSDS vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Optimiser l'utilisation des ressources dont il dispose pour réaliser sa mission;
- Distribuer les ressources dans un exercice de choix budgétaire collectif tout en priorisant les services directs à l'élève;
- Assurer une répartition équitable des ressources en fonction des caractéristiques propres aux établissements et à leur clientèle.

4.1.2 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes généraux

En répartissant ses ressources, le CSSDS respecte les principes suivants :

- Principe de cohérence en établissant un lien entre la répartition et les divers encadrements;
- Principe d'équilibre budgétaire;
- Principe d'équité;
- Principe de subsidiarité;
- Principe de transparence en rendant explicite son modèle de répartition.

Voir l'annexe 5.3.1 pour les objectifs spécifiques.

4.1.3 Critères servant à déterminer les montants alloués

Voir l'annexe 5.3.2 pour les critères de répartition des ressources.

4.2 Ressources financières

4.2.1 États financiers condensés 2023-2024

État des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos le 30 juin 2024

Revenus	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Subvention de fonctionnement du MEQ	133 461 249	81,47
Subventions d'investissement	739 835	0,45
Autres subventions et contributions	793 429	0,48
Taxe scolaire	12 371 592	7,55
Droits de scolarité et frais de scolarisation	407 644	0,25
Ventes de biens et services	6 435 187	3,94
Revenus divers	1 769 375	1,08
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	7 842 140	4,79
	163 820 451	100
Charges par activité	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Enseignement et formation	69 544 820	43,04
Soutien à l'enseignement et à la formation	34 580 807	21,40
Transport scolaire et service de garde	15 686 445	9,71
Administration	5 915 751	3,66
Biens meubles et immeubles	18 765 461	11,61
Activités connexes et autres charges	16 668 376	10,32
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	420 335	0,26
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(5 896)	(0,00)
	161 576 099	100
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (voir note 1)	2 244 352	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2023	7 417 022	
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2024 (voir note 1)	9 661 374	

Note 1 : Le MEQ limite l'utilisation de cet excédent.

État de la situation financière au 30 juin 2024

Actifs financiers	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Encaisse	- \$	0,00
Subvention de fonctionnement à recevoir	20 782 875	14,04
Subvention d'investissement à recevoir	123 640 508	83,52
Taxe scolaire à recevoir	756 350	0,51
Débiteurs	2 811 899	1,90
Stocks destinés à la revente	52 174	0,04
	148 043 806	100
Passifs	Montant (\$)	Pourcentage (%)
Emprunts temporaires	8 287 217	2,68
Créditeurs et frais courus à payer	26 134 325	8,45
Subvention d'investissement reportée	149 629 607	48,39
Revenus perçus d'avance	1 657 347	0,54
Provision pour avantages sociaux	5 241 267	1,70
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	94 577 078	30,59
Dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire	706 908	0,23
Autres passifs	22 957 441	7,42
	309 191 190	100
Dettes nettes	(161 147 384)	
Actifs non financiers		
Immobilisation corporelles	169 653 639	99,32
Stocks de fournitures	715 153	0,42
Charges payées d'avance	439 966	0,26
	170 808 758	100
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU 30 JUIN 2024	9 661 374	

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

4.3.1 Répartition de l'effectif en heures

	1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	126 521,66	0,0	126 521,66	83
2. Personnel professionnel	165 096,15	141,50	165 237,65	137
3. Personnel enseignant	1 014 021,85	832,90	1 014 854,75	1 582
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	664 424,94	2 855,75	667 280,69	929
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	119 780,65	1 570,53	121 351,18	124
TOTAL	2 089 845,25	5 400,67	2 095 245,93	2 855

4.3.2 Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le MEQ (A) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 107 187,57 heures
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	2 095 245,93 heures
Ampleur du dépassement (C) = (B) – (A)	- 11 941,64 heures
Respect du niveau de l'effectif	Oui

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

4.4.1 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	4	1 269 120 \$
Total	4	1 269 120 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier au 30 juin 2024

2023-2024			
Allocation, maintien de l'actif	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
14 033 986 \$	9 763 423 \$	2 850 663 \$	1 419 900 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le CSSDS et ses établissements ont fait l'achat d'équipement informatique nécessaire pour favoriser la continuité des services scolaires offerts dans les différents milieux et assurer la sécurité informatique. Les membres du personnel et les élèves devaient pouvoir compter sur un équipement informatique sécuritaire. Dans cette optique, les achats suivants ont été faits :

- 469 ordinateurs portables : 386 761,19 \$ + taxes
- 62 Chromebook : 23 709,49 \$ + taxes
- 83 ordinateurs de table : 35 873 \$+ taxes
- 102 tablettes : 40 887,27 \$ + taxes
- 140 écrans plats interactifs : 398 889\$ + taxes

5. Annexes du rapport annuel

5.1 Listes des comités

5.1.1 Liste des membres du comité consultatif de gestion

- Isabelle Arguin
- Frédéric Audet
- Josée Banville
- Lyne Beauchamp
- Benoit Bertholet
- Isabelle Boucher
- Nathalie Bourassa
- Caroline Champagne
- Martin Charron
- Pier-Luc Chiasson-Ricard
- Marise Cotnoir
- Marianne Couture
- Julie Dépelteau
- Hélène Deslandes
- Anne-Louise Déziel
- Serge Dion
- Julie Dubois
- Danny Duperron
- Caroline Dussault
- Marie-Claude Farrell
- Maxime Ferland
- Grégory Fortier
- Mélissa Fournier
- Hugues Gendron
- Stéphane Gévy
- Joël Gilbert
- Daniel Guillot
- Jean-François Hamel
- Élise Huard-Bégin
- Linda Lacasse
- Marie-Josée Langlois
- Mélanie Laurin-Girouard
- Isabelle L'Heureux
- Sarah Jane Limoges
- Marc-Antoine Mauzerolle
- Caroline Monette
- Annie Orichefsky
- Samantha Pelletier
- Vincent Pilotto
- Marc Poirier
- Pier-Samuel Poulin
- Mélanie Richard
- Jean-Sébastien Roberge
- Lisa Rodrigue
- Joël Rouleau
- Ludovick St-Laurent
- Alain Thibault
- Guylaine Thibodeau
- Frédérick Urpesz

5.1.2 Liste des membres du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- Benoit Champagne (président)
- Nathalie Côté
- Chantal Drapeau
- Anne-Marie Gobeil
- Hélène Ménard
- Jocelyn Milette
- Jacynthe Roy-Petit

Autres membres

- Josée Banville – Direction des services éducatifs complémentaires et de l’adaptation scolaire
- Julie Dépelteau – Direction d’école
- Claudie Jutras-Déry – Personnel de soutien
- Karine Lacasse – Services sociaux
- Léanne Dumas-Morin – Personnel professionnel

5.1.3 Comité de parents

Représentants – Écoles primaires

- Jean-Philippe Richard – École de l’Arc-en-Ciel
- Chanel Picard – École Christ-Roi
- Isabelle Barrette – École des Deux-Soleils
- Camille Pomerleau-Lacasse – École Dominique-Savio
- Johanie Desharnais – École Jardin-des-Frontières
- Cindy Petit – École Masson
- Cassandra Perreault – École Notre-Dame-de-l’Assomption
- Geneviève Simon – École Notre-Dame-de-Bonsecours (présidente)
- Valérie Gagnon – École Notre-Dame-de-Lourdes
- Anne Bussière – École Notre-Dame-des-Érables
- Jessy Savoie – École Notre-Dame-du-Sourire
- Marie-Josée Landry – École de la Passerelle
- Alexandre Malo – École du Plein-Cœur
- Joëlle Martineau – École Saint-Barthélemy
- Marie-Christine Dubé – École Saint-Gabriel
- Marie-Claude Houle – École Saint-Jean-Bosco
- Wanda Patton – École Saint-Philippe
- Alexandra L. Beaudin – École Saint-Pie-X
- Isabelle April – École Sainte-Marguerite
- Jérôme Dostie-Bourgault – École du Solstice
- Bruno Gadbois – École de la Tourelle
- Kim Gaudreau – École Val-de-Grâce

Représentants – Écoles secondaires

- Marie-Ève Caron – École secondaire de l’Escale
- Dominic Bourassa – École secondaire de l’Odyssée
- Benoit Champagne – École secondaire de la Ruche
- Naomie Godfrey – École secondaire du Tournesol

5.2 Répartition des revenus

5.2.1 Principes de la répartition annuelle des revenus

Principes spécifiques

Spécifiques à la cohérence

Le CSSDS doit s'assurer :

- d'appliquer les conventions collectives pour les différentes catégories de personnel et les politiques administratives et salariales des cadres et des hors-cadres;
- d'appliquer les conventions collectives et les divers cadres ministériels quant à l'organisation scolaire et à la formation des groupes.

Spécifiques à l'équilibre budgétaire

- Le CSSDS a l'obligation légale, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, de préparer et de déposer au Ministère un budget équilibré;
- À la fin de chaque exercice financier, les surplus des établissements, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'établissement ou au crédit d'un autre établissement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources (CRR) en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite;
- Chaque établissement est responsable de son déficit lequel devient la première dépense de l'année subséquente;
- Chaque établissement, assume à même son budget décentralisé, tout excédent de postes d'enseignants relié à l'organisation scolaire, à moins d'une autorisation particulière à la suite de l'évolution de la clientèle;
- Chaque établissement assume, à même son budget décentralisé, tout ajout aux postes initialement prévus au plan des effectifs;
- Les surplus des fonds étudiants, des activités extrascolaires et des projets particuliers initiés par les établissements (fonds 5) sont versés dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin, pour l'établissement, par le centre de services scolaire;
- Chaque école doit assurer le financement de son service de garde en tenant compte des allocations reçues, des revenus perçus des parents et de sa contribution au fonds commun du centre de services scolaire;
- Les sommes allouées aux établissements sont transférables, à l'exception de celles allouées pour des dépenses spécifiques, des dépenses reliées à des mesures ciblées du Ministère et celles allouées pour les investissements;
- Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin de prévoir la constitution de fonds pour certaines dépenses communes décentralisées, pour la gestion de dépenses impondérables ou imprévues, pour des dépenses que plusieurs ou l'ensemble des établissements décideraient de mettre en commun.

Spécifiques à l'équité

Le CSSDS doit s'assurer :

- de la répartition entre les écoles de l'ensemble des revenus générés par la clientèle du préscolaire, du primaire et du secondaire;
- de la répartition entre les centres de l'ensemble des revenus générés par la clientèle de la formation professionnelle, de la formation générale des adultes et du service aux entreprises;
- de considérer les besoins exprimés par les établissements, les règles d'équité, les inégalités sociales et économiques et la présence d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA);
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des petites écoles primaires et secondaires;
- de la nécessité d'assurer un niveau d'allocation approprié pour le fonctionnement des classes spécialisées primaires et secondaires.

Spécifiques à la subsidiarité

Des sommes sont centralisées par le centre de services scolaire afin qu'il puisse exercer ses pouvoirs, ses responsabilités et ses fonctions :

- notamment en matière de transport scolaire pour l'entrée et la sortie des élèves, du service de la dette et des dépenses des services administratifs;
- à titre d'employeur de l'ensemble du personnel;
- à titre de propriétaire des immeubles notamment en matière de construction, de réparations, d'améliorations majeures et d'entretien physique visant à conserver le bon état de ses édifices en lien avec les responsabilités liées à la notion « propriétaire-locataire »;

Dans son budget, le CSSDS prévoit :

- l'attribution des ressources humaines et financières aux écoles pour qu'elles puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- l'attribution des ressources humaines et financières aux centres pour qu'ils puissent mettre en place leur organisation scolaire et qu'ils puissent exercer leurs pouvoirs, leurs responsabilités et leurs fonctions;
- la répartition d'allocation entre les écoles d'un même regroupement pour répondre aux besoins des milieux.

Spécifiques à la transparence

- Le CSSDS doit s'assurer de répartir ses allocations de façon transparente;
- Le CSSDS doit rendre compte de son budget aux instances concernées.

5.2.2 Critères de répartition des ressources

Critères pour la répartition des ressources aux établissements

Dans le respect des ressources disponibles, le CSSDS alloue des ressources prioritairement pour les services directs aux élèves.

Dans le but de procéder à une répartition équitable des ressources entre les établissements, plusieurs critères sont considérés selon les différentes allocations à répartir.

Ordre d'enseignement

- Formation générale des jeunes (préscolaire, primaire, secondaire) (FGJ);
- Formation générale des adultes (FGA);
- Formation professionnelle (FP).

Clientèle

- Régulières (de la FGJ, de la FP et de la FGA);
- En difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Handicapées;
- Élèves recevant des services d'accueil et de soutien linguistique;
- Au service de garde.

Autres critères

- Nombre d'élèves par établissement;
- Nombre d'employés – équivalent temps complet;
- Indice du milieu socio-économique;
- Nombre de bâtiments;
- Caractéristiques et composantes des bâtiments;
- Nombre et type de classe;
- Dispersion géographique des bâtiments;
- Regroupements géographiques des établissements;
- Autres critères jugés pertinents, selon le type d'allocation.

Il est important de mentionner que les critères de répartition des différentes mesures ministérielles aux établissements du CSSDS peuvent différer des critères pris en compte lors du calcul des sommes allouées au centre de services scolaire.

Critères pour la répartition aux services administratifs et aux comités

Annuellement, après analyse, le CSSDS alloue aux différents services administratifs :

- Les budgets et effectifs nécessaires :
 - à la gestion courante;
 - à la conservation et à l'entretien de l'ensemble du parc immobilier ainsi qu'à la consommation énergétique de tous les bâtiments;
- Les budgets et ressources nécessaires au soutien des établissements;
- Les budgets nécessaires :
 - pour couvrir notamment les avantages sociaux futurs des employés, les dépenses long terme et les dépenses d'amortissement;
 - pour le perfectionnement des divers groupes d'employés;
 - à la mise en œuvre des politiques adoptées lors des séances du conseil d'administration;
 - au fonctionnement des divers comités;
- Autres critères jugés pertinents.